Rapport Annuel

2003

COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

CIE

AFAQ ISO 9001 VERSION 2000

SOMMAIRE

Message du Président
Page 2

Organisation de la Compagnie
Page 3

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
Page 4

Environnement Economique et Commercial
Pages 5 -7

Résultats Financiers
Pages 8 - 9

Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels
Page 10

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées
Pages 11 - 13

Résolutions
Page 14

Etats Financiers
Pages 15 - 20

Règles et Méthodes Comptables
Pages 21 - 24

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Au moment où la Côte d'Ivoire, notre pays, s'engage sur le chemin de la réconciliation nationale et du retour à la paix, après plus d'un an d'une grave crise qui a profondément entamé son unité et son développement socio-économique, j'exprime toute ma fierté pour les efforts que le personnel de notre Compagnie déploie chaque jour pour assurer avec enthousiasme et beaucoup de dynamisme le Service Public de l'électricité à tous nos clients, et ce sur l'ensemble du territoire national, comme l'exige notre mission.

Outre les drames humains qui nous ont bouleversés, la crise du 19 septembre 2002 aura eu un impact lourd sur l'activité de la Compagnie sur le triple plan organisationnel, technique et financier.

Au plan organisationnel, les événements ont provoqué le déplacement de 611 collaborateurs sur 708, nous obligeant à réduire de façon drastique les activités dans les zones de conflit : plus de prestations à la clientèle, plus de facturation et de recouvrement, plus de maintenance, seul le dépannage étant assuré dans des conditions extrêmement difficiles.

Au plan technique, nous avons subi des destructions de biens propres de la CIE (véhicules, motos, stocks, matériels informatiques, outillage, locaux d'exploitation...) et d'ouvrages du réseau électrique (lignes, transformateurs...). Nous avons également été victimes de casses importantes dans les locaux de Niangon, Adjamé et Marcory lors des violentes manifestations du 10 octobre 2003.

Au plan financier, outre la stagnation de la consommation d'électricité, on note surtout la baisse importante de la facturation (4%) du fait de l'accroissement des fraudes et des difficultés à reprendre les activités dans les zones de conflit. L'estimation des dégâts subis et de l'énergie non encore facturée dans ces zones a fortement dégradé nos résultats annuels, et donc notre santé financière en général.

Malgré cette situation difficile, la CIE a continué de respecter ses engagements contractuels avec le souci constant du Service Public sur l'ensemble du territoire, apportant ainsi sa contribution citoyenne à la préservation des vies humaines et du tissu social.

Notre Compagnie a pu contenir toutes ces difficultés grâce à sa cohésion interne très forte. Cette cohésion, j'en suis persuadé, sera toujours plus forte dans la mesure où elle découle de l'Esprit de Famille, deuxième valeur clé de la Charte de notre Politique Managériale.

Rien ne résiste aux équipes soudées, sereines et exigeantes avec elles-mêmes.

Je vous remercie.

Le Président du Conseil d'Administration
Marcel ZADI KESSY

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

ZADI KESSY Marcel	*Président*
AILLERET François	*Administrateur*
BOUYGUES Martin	*Administrateur*
BOUYGUES Olivier	*Administrateur*
DELAPORTE Pierre	*Administrateur*
DIARRA Ousmane	*Administrateur*
JAUJAY Jean	*Administrateur*
LE BOUC Hervé	*Administrateur*
MARIEN Philippe	Administrateur
PELISSOU Marcel	*Administrateur*
PETERSCHMITT Louis	*Administrateur*
TALBOT Jean-François	*Administrateur*

DIRECTION GÉNÉRALE

PENIN Frédéric	*Directeur Général*
DALLY Makagnon	*Directeur Général Adjoint*
ETTY Ekolan Alain	*Directeur Général Adjoint*
VEI Gaston	*Directeur Général Adjoint*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST AND YOUNG	*Commissaire aux Comptes titulaire*
THIEMELE YAO DJUE	*Commissaire aux Comptes titulaire*

REPRÉSENTANT DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

BOUEDY Jeanne Chantal	*Directeur Général de la SOGEPE*

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous vous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable, et qui sont adressés à :

- la Direction Générale des Impôts ;
- la Comptabilité Nationale ;
- la Banque des données financières ;
- la Direction de l'Enregistrement.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Environnement économique

Dans un contexte marqué par la persistance de la crise socio-politique que vit notre pays, le taux de croissance du PIB est estimé à -2,2% contre -1,6% en 2002.
Au niveau des prix, les tensions inflationnistes se maintiennent du fait des difficultés d'approvisionnement en rapport avec la situation de crise. Pour toute l'année 2003, le taux d'inflation annuel moyen serait de 3,4% contre 3,1% en 2002.

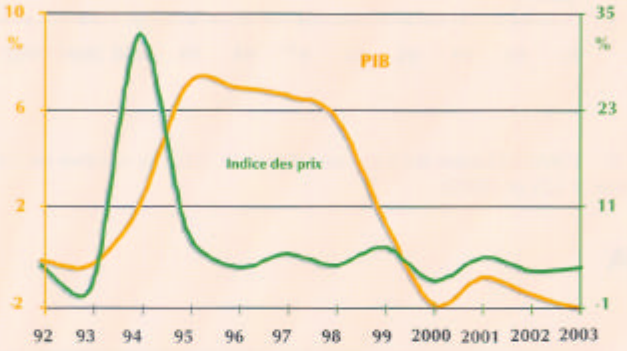

La longue situation d'incertitude vécue depuis la signature des accords de Linas Marcoussis, d'Accra II et la mise en place du gouvernement de réconciliation nationale n'a pas permis la reprise économique au cours de 2003 et le rétablissement de la confiance du secteur privé.

Les perspectives 2004 seront fortement dépendantes de l'appui de la communauté internationale, de la recherche et de la mobilisation de ressources extérieures pour le financement des investissements de reconstruction des infrastructures et enfin du rétablissement de la confiance des opérateurs économiques.

Environnement commercial

Ventes nationales

Le retour à une situation normale dans le pays accuse un important retard. Nous n'avons toujours pas pu reprendre la facturation et le recouvrement de la clientèle basse tension dans les zones occupées. La situation des clients HTA dans ces zones devient de jour en jour plus préoccupante.

Les ventes totales pour l'exercice sont de 2 833 GWh en baisse de 3,9% par rapport à 2002. Sur cette quantité, 146 GWh ne sont pas encore facturés dans les zones de conflit.

■ Ventes HTA

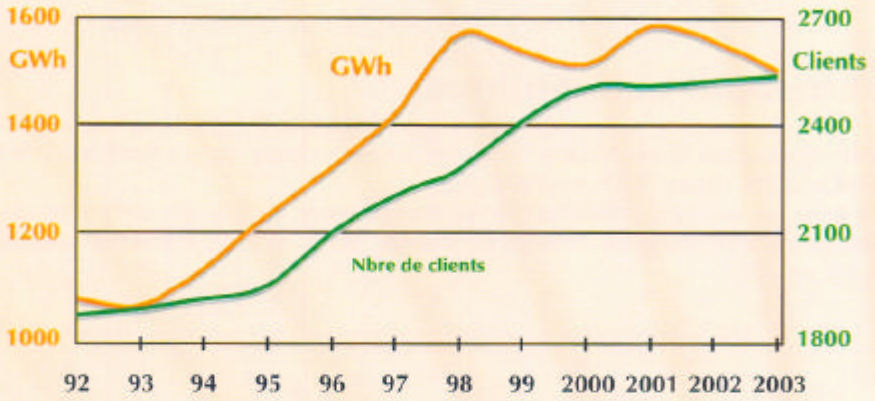

Elles se situent à 1 5[illegible] GWh en baisse de 3,5% par rapport à 2002, le nombre de clients restant pratiquement constant (2 539 contre 2 525 en 2002).

■ Ventes BTA

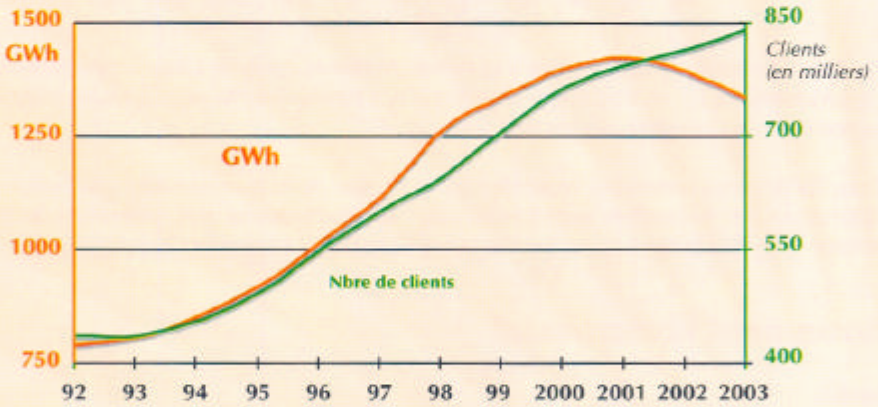

Elles se situent à 1 331 GWh, en baisse de 4,3% par rapport à 2002. Le nombre de clients est de 840 000 contre 812 000 en 2002, soit une augmentation de 3,4%. Ce chiffre n'intègre pas l'incidence des déplacements massifs des populations dus à la guerre.

■ Ventes à l'exportation

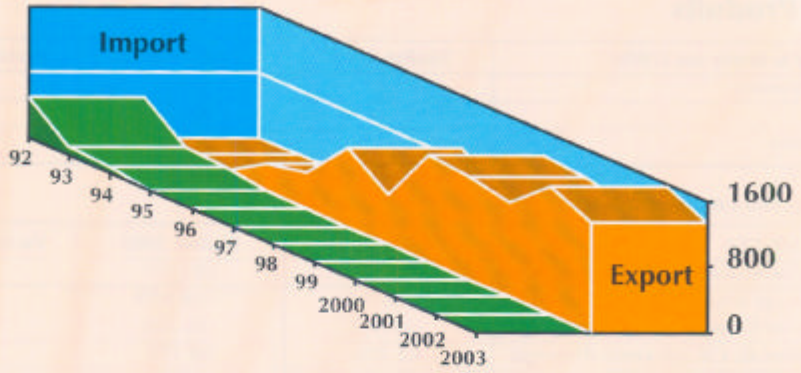

Les exportations d'électricité sont de 1327 GWh en baisse de 15,2% par rapport à l'an 2002 où nous avons enregistré un niveau record de 1564 GWh.

La répartition est la suivante :

- VRA : 988 GWh
- CEB : 270 GWh
- SONABEL : 67 GWh
- EDM : 2 GWh

RÉPARTITION DES EXPORTS

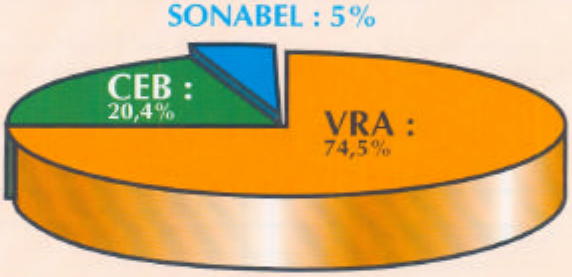

■ Service à la clientèle

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité du service à la clientèle, le centre d'appel (178) est opérationnel depuis octobre 2003.

Les agences de proximité de Riviéra 3, de N'guessankoi (Abobo-Nord) et de Koumassi sont ouvertes, ce qui porte à 5 le nombre d'agences.

RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Données d'activités (en GWh)	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Variation en %
Ventes nationales	2 947	2 833	-3,9
Export	1 564	1 327	-15,2
Ventes totales	4 511	4 160	-7,8

Les ventes totales s'établissent à 4160 GWh en baisse de 7,8% .

Valeur en MF CFA	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Variation en %
Chiffre d'affaires énergie	203 790	185 397	-9
Combustible et achat d'énergie	-120 765	-108 489	
Redevance de l'Autorité Concédante	-20 749	-16 738	
Rémunération de CIE sur vente d'énergie	**62 276**	**60 170**	**-3,4**
Travaux	6 997	5 593	-20,1
Travaux liés à l'exploitation et divers	8 649	7 645	-11,6
Total produits d'exp' itation CIE	77 922	73 408	-5,8

Le chiffre d'affaires énergie est en baisse de 9% reflétant la réduction des ventes à l'exportation ainsi que la situation de crise qui a prévalu dans le pays tout au long de l'année.
La rémunération de la CIE sur les ventes d'électricité s'élève à 60 170 MFCFA soit 32,5% du chiffre d'affaires, le reste étant affecté aux achats d'énergie, de combustibles et à la redevance de l'Autorité Concédante.

Les produits propres de la CIE d'un total de 73 408 MFCFA comprennent outre la rémunération sur les ventes d'électricité, les travaux réalisés pour l'Autorité Concédante et les travaux liés à l'exploitation.

Charges

En MFCFA	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Variation en %
Charges d'exploitaion propres à la CIE	63 633	60 060	-5,6
Excédent brut d'exploitation	14 289	13 161	-7,9
Résultat avant impôts	6 337	2 213	-65,1
Résultat net	4 426	1 842	-58,4

Les charges d'exploitation propres à la CIE (hors achats de combustibles et d'énergie et redevance) s'établissent à 60 060MFCFA en baisse de 5,6%, dégageant ainsi un excédent brut d'exploitation de 13 161 MFCFA.
Il faut noter le changement de méthode opéré au niveau des indemnités de fin de carrière (IFC). Ces indemnités conformément au SYSCOHADA utilisé en Côte d'Ivoire, étaient prises en engagements hors bilan. Cependant, le SYSCOHADA ainsi que les normes IAS (International Accounting System) recommandent fortement que cette dette vis-à-vis du personnel soit prise en compte. Nous avons donc comptabilisé au 31 décembre 2003 une provision de 3 615 MFCFA représentant la dotation de 1990 à 2003. La reprise de la provision pour risque général de 2 677 MFCFA a atténué l'impact de cette mesure.

Le résultat net s'établit à 1 842 MFCFA en baisse de 58%.

Les éléments des produits et des charges présentés sont issus des données de gestion de l'entreprise. Le rapprochement avec les états comptables pour la détermination de l'excédent brut d'exploitation s'analyse comme suit :

	2002	2003
Excédent brut d'exploitation comptable	**2 220**	**1 538**
Transfert de charges	7 739	2 823
Retraitements provisions	4 320	5 608
Excédent brut d'exploitation gestion	**14 289**	**13 161**

Les transferts de charges neutralisent principalement les charges supportées pour le compte de tiers ainsi que les charges du personnel récupérées. Le retraitement des provisions a essentiellement pour but de les mettre en face des charges réelles pour lesquelles elles ont été constituées.

Financement

en MFCFA	**2002**	**2003**
Capacité d'autofinancement	10 010	8 178
Dividende exercice précédent	-3 640	-4 950
Autofinancement	6 370	3 228
Ressources financières	3 034	2 719
Ressources nettes de financement	9 404	5 947
Emplois		
Variation du besoin en financement d'exploitation	203	9 516
Investissements nets	-10 954	-3 920
Autres emplois	2 815	-8 772
Emplois totaux à financer	-7 936	-3 176
Variation de trésorerie	1 468	2 771

Les ressources nettes de financement de 5 947 MFCFA ont permis de faire face à nos emplois d'investissement et de besoin de fonctionnement à hauteur de 3 176 MFCFA, dégageant un excédent de trésorerie de 2 771 MFCFA.

Rentabilité

Désignation	**2002**	**2003**
EBE / chiffres d'affaires CIE	18,34%	17,93%
Résultat net / cours moyen action	13,93%	5,35%

L'analyse des principaux ratios montre que l'entreprise reste performante malgré la crise

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. Opinion sur les Etats Financiers Annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.12 de l'état annexé relative aux règles et méthodes comptables qui expose un changement de méthode de comptabilisation de la provision pour indemnités de fin de carrière du personnel.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL
Tiémélé-Yao Djué
Associé-Gérant

ERNST & YOUNG
Christian Marmignon
Associé

Le 5 mars 2004

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Conventions conclues avec la société CIPREL

Administrateurs communs : Messieurs : Marcel Zadi Kessy
Philippe Marien
Jean-François Talbot

1.1 Convention de prestation de fournitures et services

Nature et objet : À la suite de la résiliation du contrat d'exploitation pour le compte de CIPREL des centrales de production d'énergie électrique à Vridi 2, les deux sociétés ont convenu de conserver et d'étendre certaines prestations de CIE en matière de fournitures et services.

Modalités et rémunération : Les produits perçus par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 au titre de cette nouvelle convention s'élèvent à FCFA 338 millions hors taxes.

1.2 Convention d'Assistance Médicale Curative

Nature et objet : Prestations de médecine curative dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL et leurs ayants droit.

Les prestations de médecine curative comprennent les interventions suivantes :
- Consultations de médecine générale.
- Consultations de médecine spécialisée.
- Consultations « infirmier ».
- Soins infirmiers de première nécessité.

Modalités et rémunération : CIE facture l'ensemble des prestations effectuées chaque fin de trimestre. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 2 millions au 31 décembre 2003.

1.3 Convention de Médécine du Travail

Nature et objet : Prestations de médecine de travail dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Aucune incidence financière n'a été enregistrée au cours de cet exercice.

2. Conventions conclues avec la société SC2I

Administrateur commun : Monsieur Marcel Pelissou

2.1 Convention d'Assistance Médicale Curative

Nature et objet : Prestations d'assistance médicale curative dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de SC2I et de leurs ayants droit.

Modalités et rémunération : Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1 million au 31 décembre 2003.

2.2 Convention de Médecine du Travail

Nature et objet : Prestations d'assistance technique dispensées par CIE au profit de SC2I.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Aucune incidence financière n'a été enregistrée au cours de cet exercice.

2.3 Convention d'Assistance Technique

Nature et objet : Pre.. ions d'assistance technique dispensées par CIE au profit de SC2I.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Les produits perçus par CIE au 31 décembre 2003 s'élèvent à FCFA 15 millions.

3. Convention de Bail conclue avec la SODECI

Administrateurs communs : Messieurs : Martin Bouygues
Olivier Bouygues
Marcel Zadi Kessy
Louis Peterschmitt
Ousmane Diarra
Marcel Pelissou
Jean-François Talbot
Hervé Le Bouc
Philippe Marien

Nature et objet : Par convention en date du 1er février 1993 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville.

Modalités et rémunération : La charge enregistrée par la CIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 s'élève à FCFA 221 millions hors taxes.

4. Convention d'Assistance Générale conclue avec la société SAUR INTERNATIONAL

Administrateurs communs : Messieurs : Martin Bouygues
Olivier Bouygues
Marcel Zadi Kessy
Jean-François Talbot
Hervé Le Bouc
Philippe Marien

Nature et objet : Convention par laquelle la société SAUR International s'engage à réaliser l'assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération de SAUR International est égale à 0,82% du chiffre d'affaires annuel hors TVA réalisé par la CIE au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3% comparativement à celle payée par CIE au titre de l'exercice précédent.

Les charges enregistrées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1 450 millions hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL
Tiémélé-Yao Djué
Associé-Gérant

ERNST & YOUNG
Christian Marmignon
Associé

Le 5 mars 2004

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comportant le bilan et le compte d'exploitation, tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 1 842 041 917 F CFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 36 887 F CFA, décide d'affecter le bénéfice disponible, 1 842 078 804 F CFA, de la manière suivante :

- distribution d'un dividende global	:	1 820 000 000 F CFA
- report à nouveau	:	22 078 804 F CFA

Ainsi chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 650 F CFA. Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2004.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Philippe MARIEN en qualité d'Administrateur effectuée par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2003 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre DELAPORTE pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN SYSTÈME NORMAL - ACTIF

		Exercice 2003			Exercice 2002
		Brut	Amort./Prov.	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE				
AA	**Charges immobilisées**	**0**		**0**	**19 982 725**
AB	Frais d'établissement et charges à répartir	0		0	19 982 725
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	**Immobilisations incorporelles**	**9 422 495 181**	**3 246 807 478**	**6 175 687 703**	**6 112 572 360**
AE	Frais de recherche et de développement				
AF	Brevets, licences, logiciels	9 422 495 181	3 246 807 478	6 175 687 703	6 112 572 360
AG	Fonds commercial				
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	**Immobilisations corporelles**	**76 463 611 271**	**50 679 471 430**	**25 784 139 841**	**27 430 576 273**
AJ	Terrains	878 620 098		878 620 096	874 760 596
AK	Bâtiments	3 469 220 758	896 074 243	2 573 146 515	1 902 105 879
AL	Installations et agencements	5 737 196 593	5 084 143 989	653 052 604	1 565 715 124
AM	Matériel	51 086 603 722	32 590 812 448	18 495 791 274	19 218 584 521
AN	Matériel de transport	15 291 970 102	12 108 440 750	3 183 529 352	3 869 410 153
AP	**Av. et Ac. versés sur immobilisations**	**200 426 697**		**200 426 697**	**394 061 944**
AQ	**Immobilisations financières**	**3 551 912 637**	**0**	**3 551 912 637**	**4 040 636 754**
AR	Titres de participation	0		0	100 000 000
AS	Autres immobilisations financières	3 551 912 637		3 551 912 637	3 940 636 754
AW	(1) dont H.A.O. : Brut				
	Net				
AZ	**TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)**	**89 638 445 786**	**53 926 278 908**	**35 712 166 878**	**37 997 830 056**
	ACTIF CIRCULANT				
BA	**Actif circulant H.A.O.**	**53 167 667**		**53 167 667**	**40 166 668**
BB	**Stocks**	**17 118 360 297**	**2 614 103 746**	**14 504 256 551**	**13 158 575 886**
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres app.	17 118 360 297	2 614 103 746	14 504 256 551	13 158 575 886
BE	En-cours				
BF	Produits fabriqués				
BG	**Créances et emplois assimilés**	**136 003 261 721**	**6 860 324 063**	**129 142 937 658**	**129 672 924 198**
BH	Fournisseurs, avances versées	2 122 193 976		2 122 193 976	2 109 687 523
BI	Clients	116 982 311 517	6 163 058 036	110 819 253 481	98 567 292 565
BJ	Autres créances	16 898 756 228	697 266 027	16 201 490 201	28 995 944 110
BK	**TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)**	**153 174 789 685**	**9 474 427 809**	**143 700 361 876**	**142 871 666 752**
	TRESORERIE - ACTIF				
BQ	Titres de placement	11 945 118 925		11 945 118 925	16 839 013 587
BR	Valeurs à encaisser			0	292 532 512
BS	Banques, chèques postaux, caisse	10 363 261 938		10 363 261 938	2 405 127 026
BT	**TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)**	**22 308 380 863**	**0**	**22 308 380 863**	**19 536 673 125**
BU	**Ecarts de conversion - Actif (IV)** (perte probable de change)	**0**		**0**	**0**
BZ	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)**	**265 121 616 334**	**63 400 706 717**	**201 720 909 617**	**200 406 169 933**

ÉTATS FINANCIERS

BILAN SYSTÈME NORMAL - PASSIF

			Exercice 2003	Exercice 2002
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
CA	**Capital**		**14 000 000 000**	**14 000 000 000**
CB	Actionnaires capital non appelé			
CC	**Primes et réserves**		**2 800 036 887**	**3 324 542 199**
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion			
CE	Ecarts de réévaluation			
CF	Réserves indisponibles		2 800 000 000	2 693 097 847
CG	Réserves libres			
CH	Report à nouveau	+ ou -	36 887	631 444 352
CI	**Résultat net de l'exercice**	**(bénéfice + ou perte -)**	**1 842 041 917**	**4 425 894 688**
CK	**Autres capitaux propres**			
CL	Subventions d'investissement			
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés			
CP	**TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)**		**18 642 078 804**	**21 750 436 887**
	DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (1)			
DA	Emprunts		1 526 007 258	1 963 586 822
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés			
DC	Dettes financières diverses		16 226 142 256	15 860 444 372
DD	Provisions financières pour risques et charges		11 631 646 946	11 500 891 541
DE	(1) dont H.A.O.:			
DF	**TOTAL DETTES FINANCIERES (II)**		**29 383 796 460**	**29 324 922 745**
DG	**TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)**		**48 025 875 264**	**51 075 359 632**
	PASSIF CIRCULANT			
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		267 543 713	6 235 309 505
DI	Clients, avances reçues		2 865 330 999	1 354 314 559
DJ	Fournisseurs d'exploitation		49 150 996 291	30 822 999 093
DK	Dettes fiscales		87 848 061 378	94 807 420 797
DL	Dettes sociales		2 335 791 424	3 898 974 821
DM	Autres dettes		11 227 310 548	12 211 791 526
DN	Risques provisionnés			
DP	**TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)**		**153 695 034 353**	**149 330 810 301**
	TRÉSORERIE - PASSIF			
DQ	Banques, crédits d'escompte			
DR	Banques, crédits de trésorerie			
DS	Banques, découverts		0	0
DT	**TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)**		**0**	**0**
DV	Ecarts de conversion - Passif (V) (gain probable de change)			
DZ	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)**		**201 720 909 617**	**200 406 169 933**

ÉTATS FINANCIERS

COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES

			Exercice 2003	Exercice 2002
	ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
RA	Achats de marchandises		0	0
RB	- Variation de stocks	(- ou +)		
	(Marge brute sur matières voir TG)			
RC	Achats de matières premières et fournitures liées			
RD	- Variation de stocks	(- ou +)		
	(Marge brute sur matières voir TG)			
RE	Autres achats		120 981 531 059	130 992 913 631
RH	- Variation de stocks	(- ou +)	-1 496 142 356	1 555 034 757
RI	Transports		822 823 666	884 115 090
RJ	Services extérieurs		21 149 343 594	220 856 142 942
RK	Impôts et taxes		20 453 103 245	24 027 513 267
RL	Autres charges		5 678 169 201	10 767 869 312
	(Valeur Ajoutées voir TN)			
RP	Charges de personnel (1)		24 517 656 194	26 096 433 891
	(1) dont personnel extérieur		1 091 142 801	896 428 322
RQ	*(Excédent brut d'exploitation voir TQ)*			
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions		11 089 776 306	8 798 009 901
RW	**Total des charges d'exploitation**		**203 196 259 909**	**223 978 032 791**
	(Résultat d'exploitation voir TX)			
	ACTIVITE FINANCIERE			
SA	Frais financiers		298 506 917	287 223 777
SC	Pertes de change		107 898 238	359 292 677
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions			
SF	**Total des charges financières**		**406 405 155**	**646 516 454**
	(Résultat financier voir UG)			
SH	**Total des charges des activités ordinaires**		**203 602 665 064**	**224 624 549 245**
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)			
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		119 777 870	12 229 112
SL	Charges H.A.O.			
SM	Dotations H.A.O.			
SO	**Total des charges H.A.O.**		**119 777 870**	**12 229 112**
	(Résultat H.A.O. voir UP)			
SQ	Participation des travailleurs			
SR	Impôts sur le résultat		370 529 109	1 911 155 206
SS	**Total participation et impôts**		**370 529 109**	**1 911 155 206**
ST	**TOTAL GENERAL DES CHARGES**		**204 092 972 043**	**226 547 933 563**
	(Résultat net voir UZ)			

ÉTATS FINANCIERS

COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS

			Exercice 2003	Exercice 2002
	ACTIVITE D'EXPLOITATION			
TA	Ventes de marchandises		1 361 240	3 238 297
TB	**MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES**		**1 361 240**	**3 238 297**
TC	Ventes de produits fabriqués		186 378 413 970	204 871 271 805
TD	Travaux, services vendus		8 537 148 413	6 673 235 313
TE	Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)		
TF	Production immobilisée		0	0
TG	**MARGE BRUTE SUR MATIERES**		**194 915 562 383**	**211 544 507 118**
TH	Produits accessoires		279 628 463	1 037 662 534
TI	**CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)**		**195 196 552 086**	**212 585 407 949**
TJ	(1) dont à l'exportation	35 668 579 560	48 152 800 992	
TK	Subvention d'exploitation			
TL	Autres produits		1 639 722 005	4 809 554 338
TN	**VALEUR AJOUTEE**		**29 247 445 683**	**28 311 373 288**
TQ	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION**		**4 729 789 489**	**2 214 939 397**
TS	Reprises de provisions		4 757 275 295	3 197 833 218
TT	Transferts de charges		2 733 223 160	8 015 260 140
TW	**TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**		**204 326 772 547**	**228 608 055 645**
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+) ; Perte (-)		1 130 512 638	4 630 022 854
	ACTIVITE FINANCIERE			
UA	Revenus financiers		1 142 999 997	1 609 550 338
UC	Gains de change		196 161 090	539 125 489
UD	Reprises de provisions			
UE	Transferts de charges		150 618 481	189 059 604
UF	**Total des produits financiers**		**1 489 779 548**	**2 337 735 431**
UG	**RESULTAT FINANCIER (+ ou -)**		**1 083 374 393**	**1 691 218 977**
UH	**Total des produits des activités ordinaires**		**205 816 552 095**	**230 945 791 076**
UI	**RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)**		**2 213 887 031**	**6 321 241 831**
UJ	(1) dont impôt correspondant	370 749 495	2 212 434 641	
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			
UK	Produits des cessions d'immobilisations		115 880 315	27 748 927
UL	Produits H.A.O.		2 581 550	288 248
UM	Reprises H.A.O.			
UN	Transferts de charges			
UO	**Total des produits H.A.O.**		**118 461 865**	**28 037 175**
UP	**RESULTAT H.A.O. (+ ou -)**		**-1 316 005**	**15 808 063**
UT	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**		**205 935 013 960**	**230 973 828 251**
UZ	RESULTAT NET Bénéfice (+) ; Perte (-)		1 842 041 917	4 425 894 688

ETATS FINANCIERS

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE
- Charges décaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)
+ Produits encaissables restants (hors cessions d'actifs immobilisés)

				E.B.E.	*4 729 789 429*
(SA)	Frais financiers	298 506 917	(TT)	Transferts de charges d'exploitation	2 733 223 160
(SC)	Pertes de change	107 898 238	(UA)	Revenus financiers	1 142 999 997
(SL)	Charges H.A.O.		(UC)	Gains de change	196 161 090
			(UE)	Transferts de charges	150 618 461
(SQ)	Participation		(UL)	Produits H.A.O.	2 581 550
(SR)	Impôts sur le résultat	370 529 109	(UN)	Transferts de charges H.A.O.	0
	Total (I)	**776 934 264**		**Total (II)**	**8 955 373 747**
CAFG: Total (II) - Total (I) =		8 178 439 483		(N-1) :	10 010 551 556

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)
AF = 8 178 439 483 - 4 950 400 000 = 3 228 039 483 (N-1) : 6 370 551 556

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) - Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N-1)		*Emplois augmentation (+)*		*Ressources diminution (-)*
(BC)	Marchandises		ou	0
(BD)	Matières premières	1 345 680 665	ou	0
(BE)	En-cours		ou	0
(BF)	Produits fabriqués		ou	0
(A) Variation globale nette des stocks		**1 345 680 665**	**ou**	**0**

Variation des créances : N - (N-1)		*Emplois augmentation (+)*		*Ressources diminution (-)*
(BH)	Fournisseurs, avances versées	12 506 453	ou	0
(BI)	Clients	12 251 960 916	ou	0
(BJ)	Autres créances		ou	12 794 453 909
(BU)	Ecarts de conversion - Actif (1)	0	ou	0
(B) Variation globale nette des créances		**0**	**ou**	**529 986 541**

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)		*Emplois diminution (-)*		*Ressources augmentation (+)*
(DI)	Clients, avances reçues	0	ou	1 511 016 440
(DJ)	Fournisseurs d'exploitation	0	ou	18 327 997 198
(DK)	Dettes fiscales	6 959 359 419	ou	0
(DL)	Dettes sociales	1 563 183 397	ou	0
(DM)	Autres dettes	984 480 978	ou	0
(DN)	Risques provisionnés	0	ou	0
(DV)	Ecarts de conversion - Passif	0	ou	0
(C)	**Variation globale nette des dettes circulantes**	**0**	**ou**	**10 331 989 944**
Variation du B.F.E. = (A) + (B) + (C)		**0**	**ou**	**9 516 296 719**

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N - 1
Excédent brut d'exploitation	4 729 789 489	2 214 939 397
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	9 516 295 719	203 184 589
- Production immobilisée	0	0
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	**14 246 085 208**	**2 418 123 986**

(1) En cours d'adoption.

ETATS FINANCIERS

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS	Exercice 2003 Emplois	Ressources	Exercice 2002 (E - ; R +)
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	0		0
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	150 444 440		-5 717 376 579
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	4 418 363 150	5 880 315	-5 265 649 587
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	975 371 384	1 618 319 676	28 582 515
FF	**INVESTISSEMENT TOTAL**	**3 919 978 983**		**-10 954 443 651**
FG	**II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra: Var. B.F.E.)**	**0 ou**	**9 516 295 719**	**203 184 589**
FH	**A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)**	**0**	**5 596 316 736**	**-10 751 259 062**
FI	**III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F.,H.A.O.)**	**5 980 766 791 ou**	**0**	**5 784 815 073**
FJ	**IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)**	**2 790 762 451**		**-2 970 286 302**
	Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières			
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	**B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER**	**3 175 212 506**	**0**	**-7 936 730 291**
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	4 950 400 000	8 178 439 483	6 370 551 566
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			0
FR	Autres dettes financières (2)		2 718 880 761	3 034 233 387
(2)	*Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois*			
FS	**C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT**		**5 946 920 244**	**9 404 784 943**
FT	**D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)**	**0 ou**	**2 771 707 738**	**1 468 054 652**
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
	Trésorerie nette			
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	22 308 380 863		
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	19 536 673 125		
FW	**Variation Trésorerie: (+ si emploi; - si ressources)**	**2 771 707 738 ou**	**0**	**1 468 054 652**

Contrôle: D = VIII avec signe opposé

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux; II, III, VIII : différences "bilantielles"

CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N-1)		Emplois		Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.)	FdR(N) - FdR(N-1)	763 821 190	ou	0
Variation du B.F. global (B.F.G.)	BFG(N) - BFG(N-1)	0	ou	3 535 528 928
Variation de la trésorerie (T) :	T(N) - T(N-1)	2 771 707 738	ou	
TOTAL		**3 535 528 928**	=	**3 535 528 928**

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

I. Incidence de la Convention de Concession sur la présentation des Comptes Annuels

Par application de la convention de service public signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire et du protocole d'accord avec L'EECI :

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation, bien que la CIE en supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;
- le chiffre d'affaires de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique. Le revenu propre de la CIE est égal aux composantes R1, R2, R3 et R4 définies contractuellement, il n'apparaît pas en temps que tel dans les comptes de la CIE. Il peut être obtenu par différence entre le chiffre d'affaires et la redevance de l'Autorité concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation, au compte "648101" intitulé "Redevance Autorité Concédante". Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut en conséquence :
- les facturations émises du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;
- l'énergie en compteurs au 31 décembre 2003 minorée de l'énergie en compteurs au 31 décembre 2002;
- les droits acquis antérieurement au 1er novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite, sont dus par l'EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'EECI pour un montant identique ;
- les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement de l'outil de production sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante dans la limite du budget alloué annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE ;
- les travaux entrant dans le cadre des inspections majeures des installations de production sont réalisés et enregistrés dans les charges de la CIE. Une compensation est allouée annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE.

II. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2003 ont été établis conformément avec les règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés selon les prescriptions du SYSCOHADA. Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent, à l'exception du changement de méthode exposé ci-après :

- la compagnie a procédé à la comptabilisation sur l'exercice 2003 des engagements de retraite du personnel antérieurement inscrits dans les engagements financiers, tel que précisé au point 2.12.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.
Les logiciels de bureautique sont amortis sur une durée de trois ans et les applications sont amorties sur cinq.
Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2003 comprennent le coût d'acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel SAPHIR Version Client pour une valeur de 8.524.400 Euros, soit FCFA 5.592 millions. Cette licence a été acquise le 15 novembre 2002 pour une durée de 7 ans.
La mise en service effective de ce logiciel prévue pour l'exercice 2004 en raison des développements spécifiques à la société, a pour objectif d'améliorer la gestion de la clientèle abonnée à l'électricité.

2.3. Immobilisations Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années:

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	15
Véhicules	3, 4 et 5
Matériels et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur 50% de la durée du bien à neuf. Sont concernés principalement les biens rachetés auprès de l'EECI, au début de la Convention de Concession CIE - Etat.

Les matériels et outillages, matériels et mobiliers de bureaux, matériels informatiques situés dans les zones ex-assiégées en dehors de l'ouest ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 50% de la valeur nette comptable.
Les matériels et outillages, matériels et mobiliers de bureau et matériels informatiques situés dans la zone Ouest on été dépréciés à hauteur de 100% de la valeur nette comptable.
Le matériel de transport volé au cours de la rébellion, a été déprécié à hauteur de 100% de la valeur nette comptable.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :
- le prêt accordé à l'Autorité Concédante dans le cadre du Projet de densification du réseau. La Compagnie a obtenu pour le compte de l'Autorité Concédante un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement pour réaliser ce Projet. L'Autorité Concédante s'est engagée à mettre les fonds à la disposition de la Compagnie pour assurer le remboursement de cet emprunt.
- Les souscriptions aux obligations émises par la BOAD et la CAA
- Les prêts accordés au personnel

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique au 30 novembre 2003 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 2003.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

Les stocks hors combustibles rachetées à l'EECI sont valorisés, soit à leur prix de revient, soit au prix du marché estimé lorsque le prix de revient n'a pu être reconstitué. Les autres stocks hors combustibles sont valorisés au prix d'acquisition ou à la valeur d'utilité estimée par les exploitants.

Les transformateurs achetés par la Compagnie et non installés sur le réseau sont comptés et compris dans les valeurs d'exploitation comme suit :
- les transformateurs achetés depuis l'exercice 1998 sont valorisés au coût d'achat ;
- les transformateurs achetés avant l'exercice 1998 sont valorisés au tiers du coût d'achat des transformateurs achetés au cours de l'exercice 1998.
- les transformateurs achetés avant l'exercice 1998 sont dépréciés en totalité.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques. Cette provision est calculée en fonction de la durée résiduelle d'utilisation des installations de production auxquelles ces stocks sont rattachés.
Les stocks de sécurité et les stocks spécifiques des turbines à vapeur de la Centrale de Vridi 1 déclassés à la fin de l'exercice 1999 et antérieurement dépréciées en totalité ont été passés en pertes au 31 décembre 2002.

Les stocks détenus par la société dans les zones ex-assiégées et sur lesquels pèsent des risques de pertes ont été dépréciés comme suit :
- en totalité pour les pièces de rechange véhicules, et pour les autres stocks situés dans la zone de l'Ouest hors stocks de télécommunications et transport,
- à hauteur de 50% pour les stocks de transport et télécommunications de toutes les zones et des stocks de la distribution hors zone ouest.

2.6. Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension (GESABEL BT) et haute tension (GESABEL HT).

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaleur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes des résiliés débiteurs et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de Kwh compris dans les créances douteuses par la rémunération moyenne de la CIE par Kwh. La part de la CIE dans les créances douteuses constitue la base de détermination des provisions pour créances douteuses.
Le taux de dépréciation utilisé a été de 90% pour les créances sur les résiliés débiteurs et pour les créances sur les abonnés en vigueur antérieures à l'exercice 2000.
Les créances sur les abonnés en vigueur datant de l'exercice 2000 ont été provisionnées à hauteur de 60%.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

2.7. Énergie en compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture, constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente hors taxes parafiscales, TVA comprise. La quantité d'énergie en compteurs est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réalisées antérieurement, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

L'énergie consommée par l'administration et les gros clients industriels dans les zones ex-assiégées depuis le 19 septembre 2002 a été facturée sur la base d'estimations.
Les consommations des autres abonnés non facturées dans ces zones ont été valorisées, comptabilisées dans le chiffre d'affaires et la part de CIE comprise dans cette énergie a été provisionnée en totalité, pour un volume de 102,98 gWh au 31 décembre 2003, contre 44,54 gWh au 31 décembre 2002.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent essentiellement :
- les créances sur l'EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite
- les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses GESABEL

Les autres créances font l'objet d'une provision pour dépréciation qui comprend les éléments suivants :
- Manquants de caisse non dénoués
- Risque d'irrécouvrabilité des débiteurs divers

2.9. Emprunts

Ce poste enregistre la part non remboursée de l'emprunt en Euros obtenu de l'Agence Française de Développement dans le cadre du projet de densification du réseau.

L'échéance de cet emprunt est : Avril 2007

2.10. Dettes Financières Diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.11. Passif Circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles GESABEL BT et HT sont enregistrés dans le postes « Clients, avances reçues ».

Les charges à payer comprises dans le poste « Fournisseurs d'exploitation » ont été déterminées comme suit :
- Rapprochement des réceptions du logiciel d'achats PMS de frais généraux avec le logiciel de comptabilité CRISTAL ;
- Extraction des commandes de frais généraux non réceptionnées dans PMS et identification par les exploitants des commandes réceptionnées et non facturées.

2.12. Engagements de Retraite

Les droits acquis par le personnel local hors cadres supérieurs à la clôture de l'exercice et antérieurement inscrits dans les engagements financiers, ont été comptabilisés en provision pour charges au 31 décembre 2003 à hauteur de FCFA 3 615 millions.
Cette provision a été évaluée selon la méthode rétrospective avec salaires de fin de période, telle que préconisée par le SYSCOHADA, conformément à la norme IAS19.
Si cette provision avait été comptabilisée l'exercice précédent, les capitaux propres d'ouverture auraient été minorés de FCFA 3 392 millions.

Les droits acquis par les cadres supérieurs locaux et expatriés font l'objet d'une provision pour charges à payer à la clôture de l'exercice.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire

2.13. Situation Fiscale Latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du SYSCOHADA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.14. Compte de Résultats

Les transferts de charges enregistrent principalement :
- les achats de compteurs immobilisés
- les retenues au personnel au titre des tickets modérateurs
- les refacturations de charges financières à l'Autorité Concédante,
- les remboursements des assurances liés aux sinistres.

Les produits relatifs à la neutralisation des charges liées aux Travaux de renouvellement A et des Travaux Hors Convention périodiques antérieurement comptabilisés en transferts de charges sont désormais comptabilisés en prestations de service.

Océan Agilvy

CIE Compagnie Ivoirienne d'Electricité

La Force d'un Partenaire à votre Service

01 BP 6923 Abidjan 01 • Tél. : 21 23 33 00
Fax : 21 23 35 88